



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



20127074

Déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise
de LIEGE, division NEUFCHATEAU,
le

20 OCT. 2020

jour de sa réception.
Le Greffier,

N° d'entreprise : 0441 399 290

Nom

(en entier) : Association belge pour l'utilisation des chiens de sang

(en abrégé) : ABUCS

Forme légale : asbl

Adresse complète du siège : Bois de Waffe, 1 à 6640 Vaux-sur-Sûre

Objet de l'acte : Conseil d'Administration

Assemblée Générale Ordinaire du 6 septembre 2020

6. Démission de François André comme administrateur

François démissionne pour raison personnelle et suite à l'incident impliquant Chloé Nicolas lors du TA d'automne 2019. Pascal remercie François pour son engagement ces dernières années et ce dernier reste à disposition si nécessaire.

7. Elections statutaires du Conseil d'Administration :

Sont sortants, rééligibles et se représentent :

- Marc Huart
- Jean-Marc Wansart
- Julien Goffette

Est sortant, rééligible et ne se représente pas :

- Olivier Lieffring

Selon l'article 14 des statuts de l'ABUCS, « Les administrateurs sortants sont rééligibles. Si aucune candidature n'est présentée, les membres sortants sont automatiquement reconduits. ». Véronique Vandevenne annonce que cet article serait contraire à la législation sur les asbl. Personne n'étant en mesure de confirmer ou d'infirmer cette disposition légale, le CA propose un vote à main levée pour déterminer si l'assemblée souhaite que la reconduction des 3 administrateurs soit soumise à un vote secret. 21 membres souhaitent que cela soit soumis à un vote secret.

Résultats du vote :

Marc Huart : 18 POUR; 18 CONTRE; 2/1 NULS/ABSTENTION

Jean-Marc Wansart : 20 POUR; 16 CONTRE; 2/1 NULS/ABSTENTION

Julien Goffette : 19 POUR; 18 CONTRE; 0/2 NULS/ABSTENTION

Suite à ces résultats, Marc Huart et Jean-Marc présentent leur démission comme administrateurs.

Il appartiendra au CA de vérifier la légalité de cet article des statuts pour le futur.

Suite au vote relatif à la reconduction du mandat des administrateurs (point 7), le Conseil d'Administration sollicite une suspension de l'AG afin d'analyser la situation. Il en résulte que vu la démission de 2 administrateurs réélus de justesse, le CA se trouve donc dans l'impossibilité de faire fonctionner l'association. Il est clair que les résultats très décevants du vote sont sans équivoque, l'assemblée ne leur accordant plus une confiance suffisante, et ne visaient pas seulement les trois administrateurs sortants, mais bien tout le conseil d'administration qui présente donc sa démission collective avec effet immédiat.

Une Assemblée Générale Extraordinaire sera organisée le plus rapidement possible afin de permettre aux 16 à 18 conducteurs réclamants du changement de s'impliquer dans la gestion de l'association.

Déposé en même temps : PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 septembre 2020

EMOND Pascal, Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/10/2020 - Annexes du Moniteur belge